

Avec le soutien de :



Compte rendu Comité de pilotage  
Site Natura 2000 « Val d'Allier et Limagne brivadoise »  
25/11/2009

**Présents :**

M. FLAURAUD Robert, CG 43, vice-président PNR Livradois-Forez  
Mme CHASSIN Nicole, CG 43, maire de Ste Florine  
M. PAGÈS Maurice, CCB  
M. VERNAT Jean, Fédération Pêche43, AAPPMA de Brioude  
M. TABOURIN Pierre, DIREN  
M. VASSORT Fabrice, ADASEA  
Mme LOMBARD Marie-Astrid, Chambre d'Agriculture  
Mme MICHAUD Flora, DDEA 43  
Mme AUZARD Annie et Monsieur RHETAT Jean, Mairie de Lamothe  
Mme AMAND Laurence, TEISSANDIER René et FLORENTIN Laurent, Mairie de Cohade  
M. CHAREYRON Roland et M. MISSONNIER Georges, Mairie de Vieille-Brioude  
Mmes BENARD Delphine et PARROT-GIBERT Marion, CEPA – Antenne 43  
M. BONJEAN Gérard, Mairie d'Azérat  
M. DONIOL Henri, Mairie d'Auzon  
M. PETREQUIN Jacques, Mairie de Vezezoux  
M. GILBERT Pierre, Mairie de Fontannes  
M. BOREL Robert, Syndicat des Forestiers de la Haute-Loire  
M. SAGNOL Laurent et M. BOUQUET Didier, ONEMA SD43  
Mme DEGUI Marie-Christine, Mairie de Brioude  
M. LHERITIER Jean-Noël, CG Brioude-Nord  
M. PASTOUREL Guy, FDSEA –CA

**Excusés**

CPIE 43  
CDRP  
ONF  
MDDT  
Sous Préfet  
Conservatoire botanique du Massif Central

**Absents**

Conseil Régional d'Auvergne  
Conseil Général du canton de Brioude-Sud  
Chambre des Métiers  
Syndicat Départemental de la Propriété Agricole  
Confédération Paysanne  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
Fédération Départementale des Chasseurs  
Ligue pour la Protection des Oiseaux  
Nature Haute Loire  
Jeunes Agriculteurs 43  
Mairie de Vergongheon  
Auzon Communauté  
Agence Mosaïque Environnement

\*\*\*\*\*

JN LHERITIER ouvre la séance en rappelant l'objet de la réunion et fais part à l'assemblée du nouveau projet PPP.

Martin DUFURNET présente l'ordre du jour avec le bilan des actions menées en 2009 et la programmation 2010.

Le bilan provisoire de la contractualisation agricole est présenté. Le résultat est largement en dessous de la somme accordée par la commission régionale agro-environnementale. Les causes de la faible contractualisation sont multiples. On peut relever notamment que 8 exploitants sur les 18 intéressés par la contractualisation MAEt ont un taux de chargement largement supérieur aux 1,8 UGB requis pour contractualiser ce qui représente près de 50 ha de prairie non contractualisable. 71 ha sur 303 ha en surface agricole utile ont été contractualisés (23%). Ils concernent 4ha en habitats d'intérêt communautaire de type prairie sur les 18 ha au total.

Monsieur BONJEAN déclare que les agriculteurs se sont sentis trahis dans la manière dont les mesures ont été produites. Des contraintes ont été rajoutées.

Pierre TABOURIN rétorque que les mesures MAEt ne peuvent pas être moins exigeantes que la PHAE qui impose un taux de chargement entre 1,4 et 1,8 UGB.

Suite à ce faible résultat de contractualisation, le SMAT a pris la décision de s'impliquer dans la charte natura 2000 afin d'être plus présent sur le terrain et de contractualiser de nouvelles surfaces.

Une partie du temps consacré à l'animation cette année à donc été dédiée à la préparation de la charte (recherche cadastrale, réflexion sur la création d'un site Internet...).

Une animation sur le terrain a été dispensée pour Concordia dans le cadre d'un service volontaire Européen sur le chantier de Vieille Brioude.

Martin DUFURNET dévoile ensuite le programme d'actions 2010. Il est prévu d'aboutir la démarche entamée sur les MAEt avec un projet de 20 ha qui sera proposé à la commission régionale agro-environnementale le 26 novembre 2009.

L'installation de la Charte occupera une grande partie de l'animation avec des réunions et permanences dans chaque mairie incluse dans le site (9 communes sont concernées). Les propriétaires concernés seront conviés par courrier. De même, la presse sera sollicitée.

Pierre TABOURIN souligne que les bulletins municipaux peuvent être de bons relais d'information.

Un autre temps fort de l'année 2010 sera la lutte contre les espèces invasives (contre la Jussie et la renouée du japon). La Jussie n'est pas encore sur le site, mais elle se rapproche à grand pas. Elle est présente sur le site natura 2000 en aval. Il est donc particulièrement important de mettre en place une veille sur cette espèce.

Laurence AMAND demande à ce qu'il y ait une communication auprès de la population sur la jussie et la Renouée du japon. La plupart des personnes qui côtoient la rivière ne savent pas les reconnaître. Ils sont pourtant des observateurs précieux.

Delphine BENARD ajoute que le plan Loire travaille actuellement sur ce sujet au niveau régional.

Laurence AMAND pose la question du ramassage du bois mort sur les berges : où peut-on ramasser du bois ? A qui demander l'autorisation ?

Monsieur BONJEAN en profite pour dire que la crue a fait beaucoup de dégâts en novembre 2008. Il reste beaucoup de bois morts sur les berges. La prochaine crue risque de les déplacer en aval.

La collecte de bois est tolérée sur les abords de la rivière. L'autorisation doit être demandée au propriétaire du terrain.

\*\*\*\*\*

M. LHERITIER remercie l'assemblée et clôt la séance